

Nanterre, le 16 Décembre 2005

**INTERVENTION DE FRANCOIS SOULAGE  
SUR LE POINT CONCERNANT LA FUTURE COMMUNICATION « FINANCER LA  
CROISSANCE »**

---

*DG Entreprise, le 13 Décembre 2005*

Cette communication semble ne guère concerner les plus petites PME. Elles sont les grandes oubliées de ce texte. Or, ce sont elles qui ont le plus de difficultés à se financer en capital-risque.

Pour répondre à leurs besoins, il faut développer les fonds de garanties qui ont, quand ils existent, fait la preuve de leur efficacité (cf. OSEO/SOFARIS).

Pour conforter la situation de ces fonds de garantie, il faut assouplir les règles du FEI et mieux cibler celui-ci vers des fonds plus spécifiques.

L'expérience que nous menons en créant une société d'investissement en petits projets dans les pays de l'élargissement nous montre la difficulté de trouver un accord avec le FEI.

Quant à la BEI, le coût de ses interventions auprès des entreprises (Euribor + 300 points de base) la rend non opérationnelle. Par ailleurs, elle intervient sur des prêts globaux aux institutions financières, à des taux plus faibles, mais, dans ce cas, son intervention n'est guère ressentie par les utilisateurs finaux.

**Fonds structurels**

Il sera important que la communication indique comment les fonds structurels pourront intervenir de manière plus importante dans le financement des entreprises.

**Table ronde**

Je souhaite que les entreprises d'économie sociale puissent être représentées, au même titre que les autres entreprises, en particulier à travers la CEP-CMAF car les problèmes de financement en capital-risque des entreprises de l'économie sociale sont très spécifiques.

(Note : une demande en ce sens pourrait passer par l'intermédiaire de Monsieur Mulfinger).

**Partenariat public/privé**

Celui-ci est indispensable dans un cas particulier, celui du pré-amorçage et de l'amorçage.

Enfin, il est faux de dire, comme cela a été fait, que seuls les fonds d'investissement importants (+ 50 M€) sont capables de rentabilité et d'efficacité.

Les fonds que je gère, mais aussi FCPI ET FCPR font la preuve qu'il est possible aussi d'être rentables.

(Note : ce point a été confirmé par plusieurs intervenants).